

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux anomalies dans la gestion de la "Propreté publique" à Anderlecht

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

On se souviendra que l'une des augmentations des centimes additionnels au précompte immobilier était justifiée par la remise à niveau de la « Propreté publique » dans notre commune. Force est de constater que les 2 million d'Euros complémentaires n'auront pas permis d'atteindre cet objectif. On se souviendra que le Groupe « MR » avait exigé un véritable audit du service en amont d'un apport d'argent qui risquait de se perdre dans les méandres d'une gestion aléatoire.

Faute de pouvoir être exhaustif, un certain nombre d'éléments posent question :

Commençons par les balayeuses électriques, au nombre de trois, qui semblent ne pas avoir été utilisées de façon adéquate. Alors que ces engins ont coûté 120.000 € pièce, ils sont immobilisés – cachés même au dépôt communal rue des Papillons - à cause de problèmes de maintenance.

Il semble que l'absence de concertation avec le personnel aboutisse à des achats inadaptés. Ainsi, nous apprenons que furent achetés mille manches de ballais trop fragiles (et non vernis) et autant de brosses qui s'usèrent au bout de quelques semaines. Des manches incassables furent ensuite achetés à grand frais.

La gestion des véhicules connaît les mêmes difficultés. Nombre de véhicules restent hors service faute d'être réparés par manque de moyens. Certains véhicules destinés à un secteur doivent en couvrir deux ou trois. Il arrive même que des véhicules dont la portière ne s'ouvre que de l'extérieur soient utilisés en dépit des risques encourus. Nombre des véhicules électriques « Goupil » ne fonctionnent plus et se sont avérés inadaptés à un travail intensif. Ainsi, 3 véhicules électriques « Etesia lander » réceptionnés en 2022, de même que deux balayeuses « Comac » reçues en 2023 avec un moteur thermique s'avèrent insuffisamment solides pour l'utilisation du service.

Les véhicules « Goupils » sont dangereux, les pièces sont fragiles au niveau des roues et disposent d'une capacité limitée de charge. Les aspirateurs urbains ne semblent pas adaptés aux voiries et ne parviennent pas à monter sur les trottoirs. Pour en revenir aux « Glutons » achetés 15.000€/pièce, ils ont largement été détériorés par un mauvais usage et l'autonomie de leur batterie électrique s'est détériorée. Par ailleurs, les dépôts n'ont pas été adaptés à un usage massif de véhicules et appareillages électriques avec des conséquences problématiques voire dangereuses : les fusibles ne supportent pas et les plombs sautent, de nombreuses prises sont non-conformes, usage insensé de multiprises. Par exemple, les batteries des 12 caméras mobiles sont branchées sur la même prise de secteur.

D'autres usages des moyens communaux posent question : que sont devenus les vélos- cargo électriques de grande valeur acquis en 2022 pour le service « Cadre de Vie » ? Les petits conteneurs acquis en 2021 (une quinzaine) qui devaient être placés dans le quartier du « Triangle » pour récupérer les cartons et autres emballages des grossistes, n'ont jamais été utilisés à cause de l'absence de système de levage adapté pour la vidange de ceux-ci. Pourquoi sont-ils cachés sur le dépôt communal de la rue des Papillons ? On peut également s'interroger sur l'achat de plusieurs « uritrottoirs » qui n'ont jamais été utilisés et sont laissés à l'abandon sur le parking extérieur du service de la « Propreté publique ». Ou encore de l'achat en 2021 d'une remorque mobile pour le dispositif des minis recyparks, actuellement hors service car sa réparation ne peut être financée.

Il nous revient de même que les tenues de travaux achetées il y a un an ne convenaient pas et ont dû être remplacées.

Autre problème pointé, le manque de formation des agents du service. Ainsi, la formation à la gestion des produits chimiques ou des bonbonnes de gaz ne sont pas assurée, malgré que les agents y soient régulièrement confrontés. Les produits sont stockés de façon assez aléatoire. Toute sorte de récipients de produits chimiques s'entassent, à l'air libre, devant une porte de sortie.

Enfin, les nombreuses bonbonnes de protoxyde d'azote s'amoncellent dans les locaux de la « Propreté publique », faute de moyens pour les faire enlever par une société spécialisée. Il y en aurait en 600 et 700. Certaines de ces bonbonnes seraient fissurées.

Enfin, il semble que les moyens dévolus à la « Propreté publique », suite à la première hausse des centimes additionnels au précompte immobilier soient utilisés à des achats discutables au regard de l'objectif. Ainsi, nous apprenons que des broyeurs ont été achetés en faveur des « Espaces verts » mais restent à ce jour sans usage.

Le Collège peut-il nous dire ce qu'il connaît des difficultés du service de la « Propreté publique » ? Comment sont-ils précisément appréhendés et de quelles façons, et quand, seront-ils résolus. Les moyens financiers complémentaires ont-ils été correctement utilisés avec la transparence voulue ? Pourquoi un fournisseur spécialisé dans l'entretien des « Espaces verts » est-il le fournisseur principal pour la « Propreté publique » ? Pourquoi le personnel n'est-il pas davantage consulté sur le matériel et pourquoi n'est-il pas davantage formé ? Pourquoi les questions de sécurité élémentaire semblent-elles réserver aussi peu d'attention ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgend antwoord/

Je vais commencer par rappeler qu'annuellement, je tiens une commission d'évaluation du plan « Propreté 2021-2024 », la dernière s'est déroulée en mai 2023 et la présentation est disponible sur le site internet en cas d'absence. Ceci dit, je suis

souvent d'accord pour dire qu'on peut faire mieux, mais laisser sous-entendre comme vous le faites que les moyens mobilisés dans le cadre de ce plan de propreté sont mal utilisés d'une telle manière, c'est injuste, car la quasi-totalité des choses mentionnées dans votre interpellation sont erronées.

Commençons effectivement par les balayeuses électriques, elles ne sont aucunement liées au plan de propreté et à la réforme fiscale citoyenne liée. En effet, elles ont été achetées sur le budget 2016, soit, sous la précédente législature. Ces balayeuses de fabrication asiatique se sont rapidement révélées de mauvaise qualité et ne correspondant pas aux réalités de terrain du service communal. Elles ne sont en effet plus utilisées, et ne coûtent plus rien à la Commune.

Ensuite, les vélos-cargo ont, en réalité, été achetés en 2020 donc avant le plan de propreté, et pas pour le service « Propreté », mais pour tous les services communaux. De plus, ils ont été achetés sur base de subsides ! Ils sont actuellement tous utilisés et plusieurs agents ont suivi une formation pour l'utilisation de ces vélos. Un des trois vélos-cargo, muni d'une remorque spécifique, est d'ailleurs mis à disposition de l'association des commerçants de la Porte d'Anderlecht « AFPA TRAP » ; nous sommes contents de pouvoir soutenir cet excellent projet visant à mutualiser la collecte des déchets des commerçants.

Les balais ont été achetés en concertation et à la demande du personnel, comme tout autre matériel. Pour chaque achat du matériel, il y a une concertation avec le(s) chef(s) d'équipe et les assistants techniques. Comme tout marché public, il peut arriver d'avoir un décalage entre ce qui est demandé et ce qui est reçu, au service alors de rectifier le tir au plus vite, et à moindre frais.

En ce qui concerne les voitures électriques « Goupil », « Electric Drive » (seul fournisseur en Belgique) a arrêté l'entretien sur cette marque pour des raisons inconnues. Après plusieurs mois, le fabricant français/américain, « Goupil-Polaris », a finalement trouvé une nouvelle société sur le territoire belge qui assume le contrôle et l'entretien, ce problème a donc depuis trouvé une solution.

Nous avons par contre effectivement de trop nombreux véhicules du service « Entretien » actuellement à l'arrêt. De nouveaux pick-up plus grands sont en commande ; pour preuve, rappelez-vous, l'acquisition de sept pick-ups électriques et le leasing de neuf MPV's électriques validée lors du Conseil de novembre.

Nous sommes aussi victime des délais parfois très long de livraison, pour exemple, un camion-presse de 26 tonnes commandé en novembre 2021 ne sera livré que vers juin 2024... soit après plus de deux ans d'attente.

De plus, et malheureusement, il y a et aura toujours des véhicules à l'arrêt pour de courtes périodes : le temps nécessaire à la réception d'un devis, à l'établissement des bons de commandes et enfin la réception des pièces détachées. Un nouveau mécanicien a d'ailleurs été engagé afin de pouvoir réaliser la plupart des opérations en interne, confirmant notre volonté d'entretenir le patrimoine communal.

Le service n'a étrangement reçu aucune plainte concernant les pick-ups électriques de marque « Etesia Lander » et les balayeuses de marque « Comac ». Je vous invite donc à spécifier l'éventuel problème avec ces engins. Nous sommes de toute façon d'accord, et c'est évident, une bonne utilisation des opérateurs est toujours nécessaire et demandée.

En ce qui concerne les « Gluttons », les ouvriers sont censés utiliser les machines conformément aux directives données lors de leur formation donnée par un technicien de l'entreprise « Glutton ». Toute batterie se détériore lors de l'usage intensif, et certains sont effectivement en panne, donc en réparation.

Pour la charge des batteries et de machines électriques, une étude est en cours avec « Sibelga » et le service « Bâtiments et Logements » pour installer une borne centrale avec des points de recharge sur le site situé chaussée de Mons, 627A, regroupant l'essentiel du service « Entretien », ce projet est estimé pour 2024/2025. Entre-temps, les batteries des caméras ne sont plus chargées depuis des mois sur le site dont vous parlez, mais bien sur le site localisé rue de Veeweyde, 100, où une installation électrique a été prévue conformément au Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE).

La remorque « Mini-Recypark » est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2023.

Un nouveau marché est en cours pour les vêtements de travail, en tenant compte des remarques des agents et responsables du service « Entretien » et ceux d'autres services.

Concernant les produits chimiques, une formation est en cours en collaboration avec « Bruxelles Propreté ».

Les broyeurs ont été achetés et répartis dans chaque secteur de la commune et sont bel et bien utilisés. Ils n'ont pas été achetés sur un article budgétaire de la « Propreté » mais sur un article budgétaire des « Espaces verts » dans le cadre du projet subsidié « Carbone ».

Concernant votre question sur le fournisseur qui remporterait tous les marchés, nous avons reçu la confirmation que les marchés publics sont bien appliqués et exécutés selon la loi : publication du marché public, étude des offres, la meilleure offre qualité/prix emporte le marché, chaque fournisseur peut participer. Pour chaque achat, nous appliquons la procédure des trois feux verts en concertation avec le « SIPPT ».

Les uritrottoirs étaient prêts à être déployés, mais le service a préféré attendre que les pics de travail liés aux fêtes de fin d'année passent pour les installer. Ils le seront donc début janvier.

J'admets par contre, que nous avons encore un souci avec les conteneurs aériens, qui sont stockés sur le site « Papillons ».

Enfin, je tiens à vous confirmer notre volonté d'améliorer les modalités de consultation du personnel lors de la procédure d'achat. Notre volonté de continuer à former le personnel, et notre volonté d'accorder toute l'attention nécessaire à la sécurité du personnel.

G. VAN GOIDSENHOVEN pense que stocker des produits chimiques de telle manière est un problème. On pourrait résumer que tout est maintenant en ordre et qu'il y a six mois tout était dans le désordre. Monsieur l'Echevin NEUZY a reconnu un certain nombre de problèmes. Améliorer la consultation du personnel est aussi un aveu que la situation n'était pas bonne. Ce dernier a dit qu'il y a trop de véhicules à l'arrêt et que l'entretien du charroi électrique est compliqué. Il faut pouvoir reconnaître les choses qui ne vont pas. Au regard des moyens limités qui sont ceux d'Anderlecht, il faut

pouvoir agir avec pertinence dans l'acquisition des véhicules et améliorer l'efficacité dans l'acquisition et l'entretien du matériel.